

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE MEAUX
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU PAYS DE L'OURCQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU PRESIDENT

Référence : 2023-04/01

Nous, Pierre EELBODE, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de l'Ourcq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-3 et L2131-2,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale en date du 04/11/2020, référencée 2020-11/06 et portant sur la délégation d'attributions au Président.

DÉCISIONS

Article 1 : Objet

Signer les actes ci-après référencés, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2023:

Numéro	Objet	Fournisseur	Montant en € HT	Date
2023-70	Commande fournitures administratives Maison des Enfants	ETTER ETS	644,74 €	15/03/2023
2023-83	Commande pour la crèche, plats, yaourts et compote pour début Avril	LABORATOIRES RIVADIS	462,42 €	28/03/2023

Article 2 : Ampliation

Le Président et le Receveur du Centre Intercommunal d'Action Sociale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Meaux,
- Madame le Receveur du Centre Intercommunal d'Action Sociale,

Fait à Ocquerre, le 3 avril 2023

Pierre EELBODE

